

DIRECTION DU PATRIMOINE : ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION EN LIEN AVEC LE REGROUPEMENT DES SERVICES CTM-SEVE-CI

Préambule :

Depuis de nombreuses années les locaux des Services Techniques de la Ville (CTM - SEVE) ne sont plus adaptés aux conditions de travail actuelles. Après avoir envisagé plusieurs scénarios (construction d'un nouveau centre technique à Kerandré, réhabilitation du site actuel du CTM), la Ville a décidé l'acquisition du site de l'ESAT à Saint-Gilles, devenu disponible suite à la construction d'un nouveau bâtiment par l'ADAPEI. Il a par ailleurs été jugé opportun d'intégrer dans cette réflexion le service du Chantier d'Insertion (service du CCAS) dont le fonctionnement a été pérennisé il y a maintenant plusieurs années.

Avant d'intégrer le nouvel espace (qui reste à adapter), il a été décidé de questionner l'organisation actuelle des services pour tenir compte des difficultés rencontrées, pour rechercher des optimisations de fonctionnement, pour tenir compte des éléments de contexte actuel et surtout de proposer une organisation durable pour les années à venir. La Ville a fait le choix de se faire accompagner par le Cabinet Hybrid dans cette réflexion. Cette démarche est pilotée par une équipe projet (élus et directions) et un Comité de Pilotage (élus, directions, agents, représentants du personnel) qui se sont réunis régulièrement depuis le lancement de cette réflexion. L'ensemble des agents concernés ont été reçus individuellement ou en groupe au printemps 2021.

Concernant l'organisation spécifiquement, un atelier (élus – direction – Hybrid) a eu lieu en juin 2021 pour évoquer les points ressortis des entretiens qui posaient question. Des premières orientations ont été données. Durant les mois de l'été 2021 plusieurs propositions d'organigrammes ont été formalisées et présentées à l'équipe projet en septembre 2021. Une hypothèse a été retenue pour être présentée avec la restitution de toute la phase de collecte d'informations à l'avis du COPIL réuni le 30 septembre. Peu de remarques sur ce point ont été émises lors de la présentation au COPIL (à traiter toutefois les périmètres d'intervention des services de voirie et propreté urbaine).

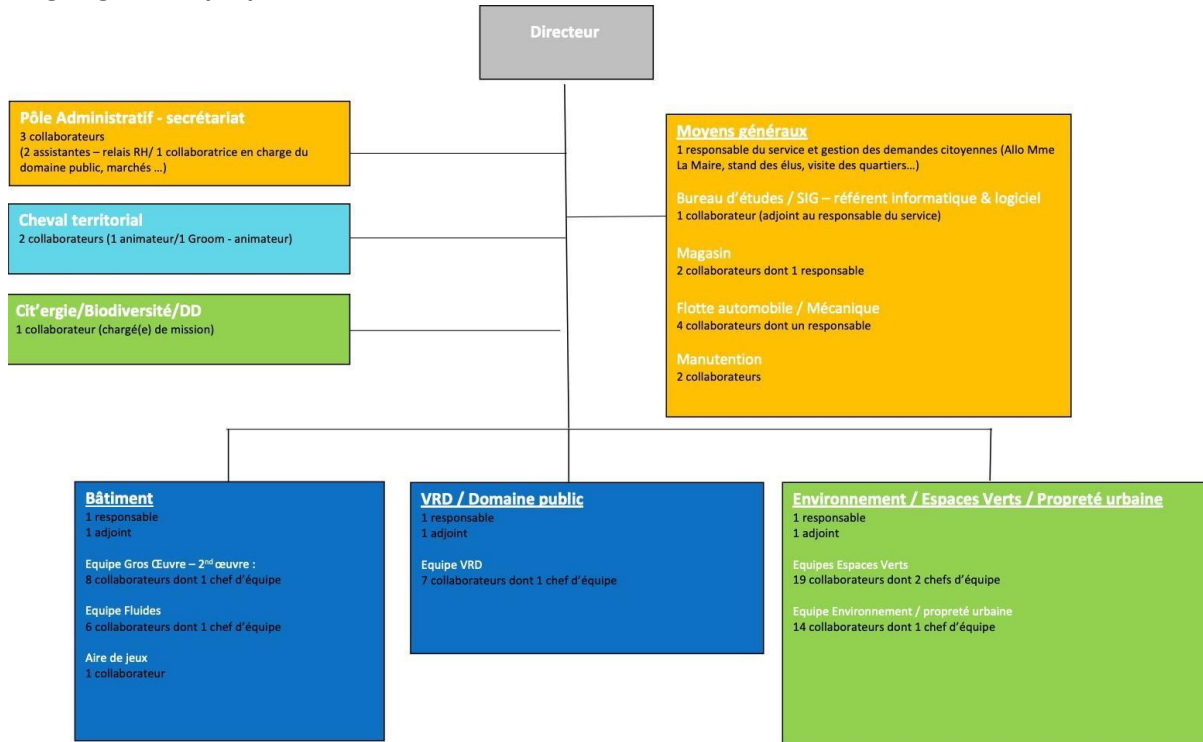
Il convient maintenant de valider les choses et d'arrêter l'organisation à déployer pour permettre le passage devant les instances : Comité Technique le 10 mars, Commissions début mars, Conseil Municipal au mois de mars (modification du tableau des emplois permanents).

Les principes proposés pour bâtir l'organisation :

- Création d'un pôle administratif commun : regroupement des secrétariats SEVE et CTM et intégration de la gestion de l'espace public (domaine public, marché...)
- Création d'un service moyens généraux comprenant, le bureau d'étude – SIG, la gestion du/des magasins, la mécanique et la flotte automobile, la manutention ainsi que la coordination des réponses aux demandes citoyennes (allo Madame la Maire, stand des élus sur le marché, visites des élus dans les quartiers...)
- Création de 3 services en charge des patrimoines : bâtis, voirie et naturel/végétal
- Rattachement de la mission Cit'Ergie
- Rattachement du Service Cheval Territorial
- Rattachement de la gestion complète (y compris le volet technique) des cimetières au Service Population avec le projet de gestion active des concessions et de valorisation des monuments issus des reprises de concessions (nouvelles activités et nouvelles recettes à développer)
- La modification significative de la production florale avec l'abandon des serres chauffées.

Ces propositions impactent fortement les actuelles Directions du Patrimoine et de l'Aménagement. Le Chantier d'Insertion qui sera présent sur le site sera surtout impacté dans son fonctionnement et non dans son rattachement hiérarchique qui reste inchangé (CCAS – Direction de la solidarité). Il en est de même pour les services dont les agents ont des relations très fréquentes : service sport (Direction Sport et Vie Associative), équipe d'entretien (Direction du parcours de l'enfant et du jeune), cimetière (Service Population – Police Municipale).

L'organigramme proposé :



Les éléments d'organisation :

- La Direction sera assurée par l'actuelle Direction du Patrimoine,
- Le poste de responsable du CTM comme nous le connaissons actuellement sera supprimé,
- Chacun des 3 services Patrimoine comprendra un responsable, un adjoint et les équipes opérationnelles. Les responsables assureront l'ensemble des missions de direction : management de leur secteur, gestion du budget, gestion des marchés, demandes de subvention...
- La recherche d'un équilibre dans la composition des équipes de terrain (effectifs – à finaliser pour la partie voirie- propreté urbaine),
- La création d'un poste de chargé de mission Cit'Ergie (déjà acté par le Conseil Municipal à l'automne 2021),
- La création d'un poste de responsable des moyens généraux et demandes citoyennes qui assurera l'ensemble des missions de direction de son secteur : management, budget, marchés publics,
- La juste valorisation des assistantes administratives (Cat B) et des responsabilités pour le service en charge de la gestion des aires de jeux (C+).

Les effectifs cibles :

Un effectif total de 78 personnes.

5 agents de catégorie A dont 1 chargé de mission (filiale technique),

11 agents de catégorie B (3 en filiale administrative – 2 en filiale animation – 6 en filiale technique), 62 agents de catégorie C (filiale technique).

Tenant compte des effectifs présents dans la collectivité, il peut y avoir des écarts entre l'organigramme cible et l'organigramme qui sera mis en place. Par ailleurs, des agents inscrits sur liste d'aptitude pourront être nommés à des grades supérieurs après modification du tableau des emplois permanents.

Le calendrier :

Pour rendre l'organisation opérationnelle et optimiser le travail d'aménagement et d'appropriation des futurs locaux, il est proposé de mettre en œuvre la nouvelle organisation au 1^{er} septembre 2022. Il convient toutefois de tenir compte de certaines situations : départs en retraite, postes vacants, postes actuellement occupés de manière temporaire par des agents contractuels.

Actions menées ou à mener en 2022 :

- Remplacement par un contractuel du 1^{er} mars au 30 août 2022 cat B du responsable du CTM qui quittera ses fonctions le 11 février : procédure de recrutement en cours (réalisé),
- Recrutement du chargé de projet Cit'Ergie au 1^{er} Avril : poste actuellement occupé par un agent contractuel de catégorie A jusqu'au 30 mars 2022 : procédure de recrutement en cours (réalisé),
- Prolongation du contrat d'un agent de maîtrise du SEVE (responsable équipe propreté) jusqu'au 30 août 2022 et permettre le recrutement définitif au 1^{er} septembre (réalisé),
- Lancement du recrutement du responsable du service bâtiment Catégorie A en avril pour prise de poste au 1^{er} septembre : à lancer après création par le Conseil Municipal,
- Lancement du recrutement du responsable des services généraux et demandes citoyennes Catégorie B, pour prise de poste au 1^{er} septembre : à lancer après création par le Conseil Municipal,
- Lancement du recrutement bureau d'étude SIG pour remplacer l'agent qui partira en retraite pendant l'été 2022, pour une prise de poste au 1^{er} septembre,
- Lancement du recrutement du responsable voirie pour mise en œuvre au 1^{er} septembre,
- Lancement du recrutement d'un agent de maîtrise chef d'équipe espaces verts suite à un poste devenant vacant : échéance 1^{er} septembre.

Impact au tableau des emplois permanents :**Créations :**

- Chargé de mission Cit'Ergie Cat A (déjà acté par le Conseil Municipal en octobre 2021),
- Responsable Bâtiments Cat A,
- Responsable Moyens généraux Cat B, - Adjoint responsable SEVE Cat B.

Suppression :

- Responsable du CTM Cat B

Transformation 2022 :

- Un poste d'adjoint technique en agent de maîtrise (aires de jeux), - Un poste de Cat B en Cat A : responsable SEVE, - Un poste de Cat B en Cat A : voirie.

Transformation ultérieure :

- Adjoint administratif en rédacteur : pôle secrétariat, - Cat C (agent de maîtrise en Cat B) : adjoint bâtiment.

A traiter ultérieurement : production florale, cimetière.

Par ailleurs, plusieurs agents partent en retraite cette année et plusieurs recrutements seront lancés avant l'été. Il pourrait être nécessaire de modifier certains grades du TEP pour tenir compte des situations administratives des personnes qui seront recrutées.